

Crabesques

N° 26 avril - mai - juin 2002

2 Système universitaire de documentation

www.sudoc.abes.fr

Plus de 4 800 000 notices bibliographiques
Plus de 700 000 notices d'autorité
Plus de 3 000 notices de centres de ressources
& 103 coordinateurs...

16 Nouveau réseau documentaire

En histoire sociale & ouvrière

17 Diffusion des thèses

La voie électronique

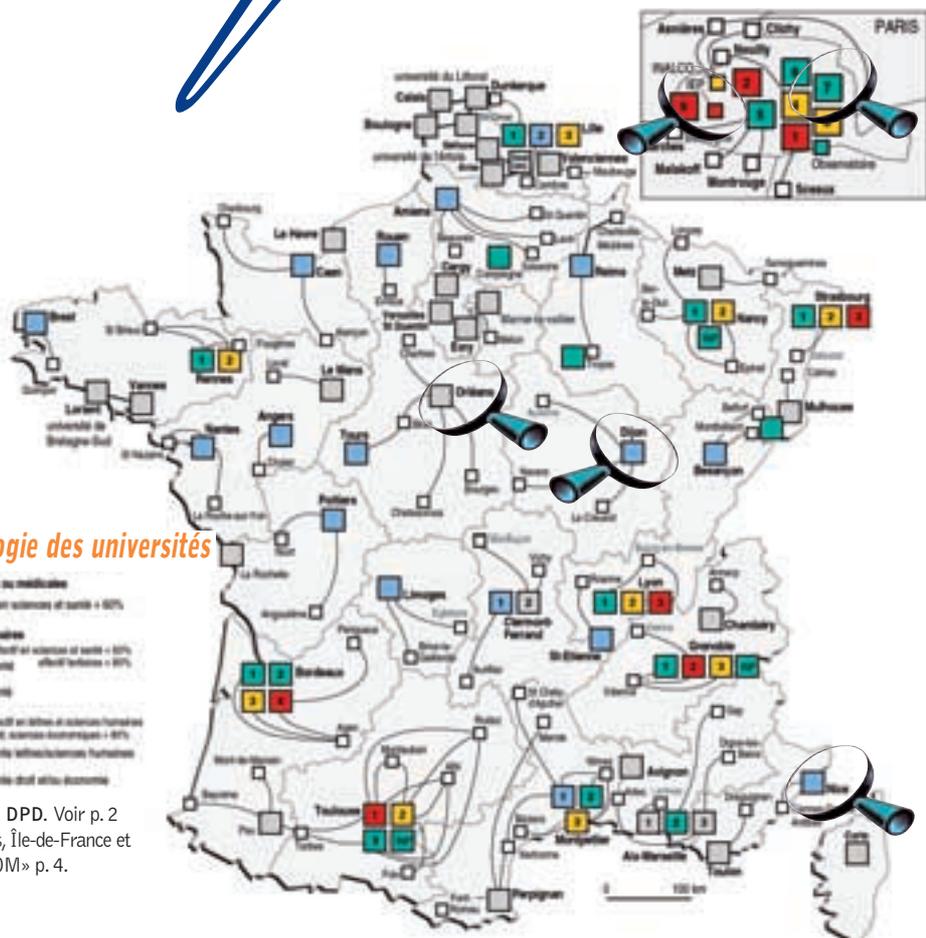


Dessin par Charles Pensée d'un cul-de-lampe de la « salle des thèses » d'une université

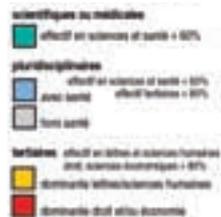
19 Agenda

abes

agence bibliographique de l'enseignement supérieur



Typologie des universités



Source : DPD. Voir p. 2 et « Paris, Île-de-France et DOM-TOM » p. 4.

Grands travaux à Paris 7 & à Sciences-Po

- 4 L'année de la FNSP
Sciences-Po : sa documentation, ses travaux
- 7 Destination PRG pour Paris 7
Un déménagement après deux déploiements

Propositions & projets en province

- 9 Politique documentaire
La mutualisation et le financement des ressources documentaires à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
- 12 Impliquer les enseignants et former les étudiants
Les ambitions de la documentation à Orléans
- 14 Deux incunables et 2 000 vidéocassettes...
et Voltaire et Buffon
Le Sudoc à Dijon

Éditorial

Une étape importante s'achève pour le *Sudoc* ; en effet, le déploiement des bibliothèques prévu dans le cadre du marché (113 établissements documentaires pour 700 bibliothèques et 2 000 postes installés) est terminé grâce à la participation de tous les établissements concernés et grâce à la ténacité des équipes de l'ABES. Cette opération a été bien accueillie, les témoignages concrets relatés dans ce numéro disent mieux que ne peut le faire cet éditorial, comment les bibliothèques ont vécu cette évolution importante pour leur travail.

Le *Sudoc*, c'est actuellement plus de 4 340 000 notices bibliographiques localisées, plus de 400 000 connexions par mois ; la croissance de ces dernières montre l'importance de cet outil pour l'enseignement supérieur.

Cette réussite (au dire de nombreux échos) ne signifie pas que l'ABES a terminé sa mission, bien au contraire. Il faut d'ores et déjà penser à la suite : le déploiement dans de nouvelles bibliothèques, l'extension sur les sites déjà déployés, l'animation du réseau avec les premières « journées réseau » qui ont rassemblé les 14 et 15 mars plus de 200 professionnels.

L'ABES se prépare également à rendre de nouveaux services pour répondre de façon toujours plus ajustée aux besoins des utilisateurs. À ce titre, elle prépare un portail permettant une recherche simultanée dans différentes bases : catalogues (le *Sudoc* bien sûr), bases textuelles (thèses numérisées par exemple)...

De prochains numéros d'*Arabesques* seront l'occasion d'évoquer plus concrètement ces évolutions.

Sabine Barral
Directrice de l'ABES

Le Système universitaire de documentation Le *Sudoc* début 2002

● Nombre de notices

La base du *Sudoc**
4 844 000 notices bibliographiques, dont 4 354 000 localisées et 350 000 « candidats doublons ».
721 000 notices d'autorité dans la base de production – plus les notices non liées disponibles dans la base d'appui.
3 080 notices de centres de ressources.

● Questions de catalogage

Réunissant des catalogueurs pour représenter les établissements du réseau et des animateurs de l'ABES, quatre groupes travaillent sur les questions posées par le catalogage dans le *Sudoc*. Ils émettent des recommandations qui, après validation par l'ABES, sont ensuite intégrées au *guide méthodologique* afin que tous les catalogueurs en aient connaissance.

Catalogage bibliographique

⇔ Philippe Le Pape  lepape@abes.fr

Catalogage des autorités

⇔ Olivier Rousseaux  rousseaux@abes.fr

Catalogage des livres anciens

⇔ Élisabeth Coulouma  coulouma@abes.fr

Catalogage des ressources électroniques

⇔ Philippe Le Pape  lepape@abes.fr

● Le réseau

Le réseau du *Sudoc*, au 25 février 2002, compte 113 établissements membres : services communs de la documentation des universités, services interétablissements de coopération documentaire, bibliothèques de grands établissements, bibliothèques universitaires, interuniversitaires et autres établissements documentaires.

Les tâches se répartissent sur trois niveaux d'intervention : les utilisateurs professionnels, les coordinateurs et responsables des centres régionaux, et les équipes de l'ABES.

Les utilisateurs professionnels du *Sudoc* travaillent dans le *Sudoc* via le logiciel professionnel WinIBW.

Ce sont :

- les catalogueurs, qui créent ou corrigent des notices ou se localisent pour signaler les fonds de leur bibliothèque,
- les équipes de prêt entre bibliothèques des différentes bibliothèques qui utilisent le logiciel PebNet pour la gestion des demandes générées automatiquement après localisation des documents dans le *Sudoc* via WinIBW.

Le deuxième système de prêt entre bibliothèques utilisé dans les bibliothèques du réseau, le système PEB 2000 devant dis-

paraître après le déploiement du *Sudoc*, ses utilisateurs seront amenés prochainement à utiliser le module PEB de WinIBW, Supeb.

Les 103 coordinateurs : interlocuteurs privilégiés de l'ABES, ils sont destinataires de tous ses messages d'information, chargés de les diffuser au sein de leur établissement et de centraliser les demandes venant de l'établissement pour les faire remonter à l'ABES**.

Dans les 113 établissements déployés, totalisant plus de 2 000 postes équipés de WinIBW, les coordinateurs, souvent épaulés dans leur établissement par les responsables de catalogage ou du SIGB (système informatisé de gestion de bibliothèques), sont chargés de diverses fonctions :

- gestion des autorisations de travail dans le *Sudoc* pour les utilisateurs professionnels de leur établissement,
- surveillance de la cohérence de la base et suivi des demandes de modifications,
- suivi des échanges réguliers entre la base centrale et le système informatique local,
- diffusion des statistiques d'activité de leur établissement...

Le réseau du *Sudoc* pour les publications en série (*Sudoc-PS*) est organisé en 34 centres, répartis en province par région, hormis celui de l'INIST, et en Île-de-France par discipline, sauf celui de la BNF.

Les 23 centres régionaux de province

Les 34 responsables des centres régionaux pour les publications en série s'occupent des tâches de catalogage et de mise à jour des états de collection de périodiques pour les 2 400 bibliothèques ou centres de documentation non déployés du réseau du *Sudoc*; ils ont un rôle d'animation du réseau et de prospection de nouveaux participants dans leur zone géographique ou leur domaine thématique.

● Les premières Journées réseau Sudoc

ont eu lieu, à Montpellier, les 14 et 15 mars 2002.

Y étaient conviés par l'ABES, tout particulièrement, les coordinateurs du *Sudoc*, les responsables des centres régionaux pour les publications en série et pour cette première édition, les directeurs des établissements correspondants – voir p. 3 du n° 25 d'*Arabesques*, l'ensemble du « 1^{er} périmètre » du réseau.

Ces journées ont permis :

- d'effectuer un bilan du déploiement,
- d'étudier le programme de mutation des 77 bibliothèques PEB2000 vers WinIBW,
- de faire le point sur le fonctionnement des échanges réguliers entre le *Sudoc* et les SIGB,
- d'informer sur l'alimentation en masse de la base (réservoirs, reprises, rétro-conversions),
- de débattre de l'ergonomie de la nouvelle interface de consultation publique du *Sudoc*,
- de présenter les produits dérivés, les statistiques,
- d'évoquer les évolutions techniques à venir (passage sous Unix et à Unicode, accès à la documentation électronique) et les conditions d'extension du système dans les bibliothèques déployées,
- d'échanger les idées à propos de l'organisation du travail liée au catalogage en réseau (coordination, contrôle de la base, groupes de travail, outils de communication et d'aide au catalogage),
- de discuter des modalités de mise en place du suivi de formation et de la formation continue, indispensables pour la qualité de la base bibliographique.

Les 11 centres en Île-de-France

Bibliothèque d'art et d'archéologie – Art et archéologie
Bibliothèque du MNHN – Biologie animale et végétale
Bibliothèque Cujas – Droit et sciences économiques
SCD de Paris IX – Économie et gestion
Bibliothèque des langues orientales – Langues et civilisations orientales
BIU de médecine – Médecine et biologie humaine
BIU de pharmacie – Pharmacie et chimie
BIU scientifique Jussieu – Sciences exactes et appliquées
SCD de Paris XI – Sciences exactes et appliquées
Bibliothèque de la Sorbonne – Sciences humaines et langues et civilisations occidentales
BNF – Publications en série

La dernière demi-journée a été consacrée, exclusivement, à l'organisation et aux missions des centres régionaux (CR) des publications en série, avec la participation de la SDBD et des directeurs des bibliothèques hébergeant ces CR. Le contenu des interventions faites au cours de ces Journées réseau Sudoc est disponible sur le web de l'ABES.

* Dans la base du *Sudoc*, au 31 janvier 2002, il y avait 4 818 168 notices bibliographiques, parmi lesquelles 349 474 notices « candidats doublons » ; il y avait 708 973 notices d'autorité dans la base de production ; et au total 12 772 034 localisations. En 2001 :

1 113 065 connexions au catalogue du *Sudoc*, auxquelles il faut rajouter les 733 000 connexions par le biais du CCFr, le Catalogue collectif de France ;
 138 652 connexions à WinIBW, le record mensuel étant atteint au mois de novembre avec

33 461 connexions ;
 65 005 notices créées, dont 37 942 notices bibliographiques et 27 063 notices d'autorité ;
 66 745 doublons traités, dont 41 518 par l'ABES.
 Cf. Le BIM fév. 2002  www.abes.fr

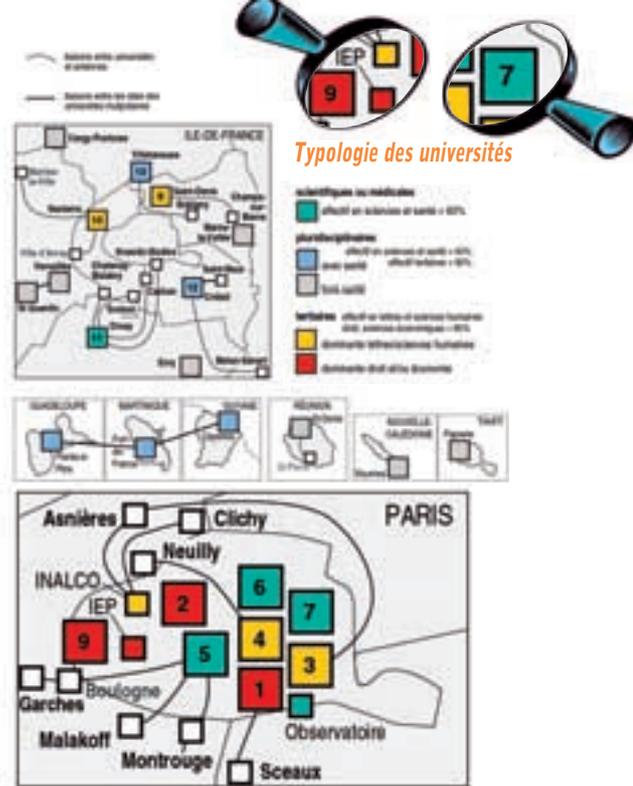
** Une formation destinée aux coordinateurs locaux du *Sudoc* nouvellement nommés a lieu les 14 et 15 mai à l'ABES. Sont concernés, les coordinateurs remplaçants déjà nommés ou qui seront nommés à cette fonction en septembre. Pré-requis INDISPENSABLE des stagiaires : avoir déjà pris en main le logiciel WinIBW (écran, commandes, bases et recherche, catalogage). Objectif : maîtriser les tâches spécifiques du coordinateurs local – gestion des données, échanges Sudoc/SIGB, administration locale des bibliothèques et des utilisateurs, gestion des notices RCR, maintenance et assistance technique.
 S. H.  Sarah.Hurter@abes.fr

En 2002, à Paris, avec « la guerre des *Sciences-Po* » ou « le désamiantage de Jussieu », la Fondation nationale des sciences politiques ainsi que l'Université Paris VII – Denis-Diderot alimentent parfois en gros titres l'actualité universitaire. Ci-après, les responsables de la documentation de ces établissements font le point dans leur domaine : l'actualité documentaire. En Bourgogne, dans le Centre et sur la Côte d'Azur, trois universités pluridisciplinaires réalisent leurs ambitions documentaires. Réorganisation, implication, formation sont les maîtres-mots.

À Nice-Sophia Antipolis, la mutualisation des ressources documentaires a permis à la présidence de l'université de maîtriser la politique documentaire de l'établissement.

À Orléans, on met l'accent sur l'implication des enseignants et la formation des étudiants.

Et à Dijon, on mesure l'importance du déploiement du *Sudoc* pour le service commun de la documentation de l'Université de Bourgogne.



L'année de la FNSP

Sciences-Po : sa documentation, ses travaux

Parmi les anciens célèbres, des attendus...

Jacques Chaban-Delmas, Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Lionel Jospin, et des inattendus...

👑 Fanny Ardant, 😊 Cabu, ✂️ Christian Dior, ♪ Léo Ferré, 📖 Marcel Proust...

La mission documentation de *Sciences-Po* est fondamentale : elle correspond depuis toujours à un engagement fort de la FNSP, elle permet aux lecteurs, français et étrangers, étudiants et chercheurs, de trouver la matière indispensable à leurs travaux. Le rayonnement de la bibliothèque dépasse largement le cercle de l'institution.

Les usagers extérieurs à la FNSP, qu'ils soient étudiants, enseignants ou chercheurs, représentaient 29 % des abonnés actifs en 2000. La bibliothèque de *Sciences-Po* est l'une des plus riches d'Europe dans le domaine des sciences sociales et humaines. La pertinence de sa politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnement aux périodiques, l'outil unique

que constituent ses dossiers de presse et sa base de données de dépouillement d'articles de périodiques sont concrètement reconnus : *Sciences-Po* est pôle associé à la BNF et bibliothèque CADIST* (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) dans le domaine de la science politique.

À l'origine, en 1871, l'École libre des sciences politiques fut créée sur l'initiative d'Émile Boutmy. Quatre-vingt-quinze élèves suivirent la première année de l'enseignement dans les locaux de l'hôtel de la Société d'encouragement au 17 rue de l'Abbaye. Dès 1872, et cela malgré l'exiguïté des locaux, une bibliothèque et des salles de lecture y furent installées afin que l'école soit le cadre même des études et que les étudiants s'y sentent chez eux comme dans une famille et puissent y rencontrer facilement les professeurs.

La bibliothèque proposait 23 revues françaises et 10 journaux ; 6 revues anglaises et 4 journaux, 7 revues allemandes et 6 journaux, des revues suisses, autrichiennes, belges, italiennes, espagnoles, russes et américaines. La dimension internationale était déjà une priorité inscrite dans la réalité de l'enseignement.

En 1945, une ordonnance ayant valeur législative crée la Fondation nationale des sciences politiques et lui transfère tous les biens de l'École libre des sciences politiques. À cette époque, la bibliothèque disposait de 325 places de lecture, possédait 65 000 volumes et recevait 253 périodiques. Le fonds était essentiellement français.

En 1946, le centre de documentation contemporaine est créé ; il a pour mission de constituer des dossiers de presse et de faire des résumés analytiques d'articles de périodiques. De 1948 à 1990, le centre de documentation et la bibliothèque sont dirigés par Jean Meyriat. Il développera largement les collections de livres et de périodiques et donnera une part importante aux publications étrangères.

En 1962, au 30 rue Saint-Guillaume, un nouveau bâtiment est édifié. Il offre des salles d'enseignement mais aussi des salles de lecture et deux niveaux de sous-sol à usage de magasins. Le nombre des étudiants augmente régulièrement ainsi que les collections de la bibliothèque.

En 1979, la quasi-totalité du bâtiment du 30 rue Saint-Guillaume est affectée aux services de documentation.

Depuis 1981, des locaux en sous-sol de l'Université Dauphine sont loués et aménagés en magasin. Jusqu'en 2001, ces magasins contenaient 50 % de l'ensemble des collections de la bibliothèque, les documents les plus anciens et les moins empruntés.

En 1998, les deux salles spécialisées en science politique et en économie sont déménagées et constituent le fonds de base de la nouvelle bibliothèque des troisièmes cycles située dans le bâtiment de l'école doctorale au 199 boulevard Saint-Germain.

« Externalisation » partielle des magasins & informatisation à compléter par une « rétroconversion »

Des collections d'imprimés d'une grande richesse font que la bibliothèque, de 1945 à 2000, est ainsi passée de 65 000 volumes, essentiellement en français, à 820 000 volumes, à 50 % en langues étrangères. Les surfaces affectées à la documentation ont été quadruplées et constituent une mosaïque autour de la rue Saint-Guillaume. Ces locaux sont insuffisants pour présenter la totalité des collections. Seulement 5 % des documents sont en accès libre et les 10 000 *ml* des magasins situés sous la rue Saint-Guillaume n'offrent qu'une année d'accroissement (400 *ml*). Pour des raisons de nouvelles normes de sécurité, l'Université Dauphine n'était plus en mesure de renouveler la location des 12 000 *ml* de magasin que la FNSP avait installés dans les sous-sols. La conservation de ces collections est en voie d'externalisation auprès d'une société d'archivage industriel dont les locaux sont situés près de Dreux. Une navette quotidienne apporte les documents demandés par les lecteurs. Les demandes de documents conservés dans ces magasins externes représentent environ 11 000 prêts par an, soit 4 % de l'ensemble des prêts.

Entrée dans l'univers des technologies de l'information en 1989, la bibliothèque a commencé à informatiser son catalogue (système Dobis-Libis). Ce système informatique a été remplacé en 1999 par le logiciel Port-Folio de Bestseller qui est accessible à distance sur internet. Le catalogue informatisé ne contient environ qu'un quart des ouvrages (150 000 notices de monographies) et seulement 150 000 notices d'articles de périodiques dépouillés par le centre de documentation et celles des dossiers de presse. C'est cette production importante de type documentaire qui fait l'originalité de la bibliothèque de Sciences-Po. En effet, chaque année, la bibliothèque achète 10 000 livres, réalise presque 10 000 analyses d'articles et

continue à enrichir ses dossiers de presse. La base de données d'analyses d'articles de périodiques est commercialisée depuis dix ans sous la forme du cédérom Esop. Depuis la réinformatisation, le catalogue en ligne de la bibliothèque intègre les notices des monographies, des périodiques, des dossiers de presse, des documents électroniques mais également les notices des articles dépouillés depuis 1989.

La « rétroconversion » du fichier manuel a été programmée dans le plan quadriennal 2001-2004 de l'établissement. Un calendrier prévisionnel de cinq ans a été établi pour intégrer les 500 000 notices de livres dans le catalogue informatisé. À la fin des années 1990, les cédéroms et l'accès à internet pour les usagers sont apparus. Ils ont été rapidement suivis par les abonnements à des bases de données en ligne et l'accès à des périodiques en texte intégral : Nexis-Lexis, Europress, Jstor.

Le Sudoc à Sciences-Po

Le souhait de Sciences-Po de participer aux actions collectives des universités et des bibliothèques est très fort. La bibliothèque de Sciences-Po fait partie de la dernière tranche des bibliothèques de grands établissements à intégrer le Sudoc. Le basculement de la base a été réalisé en février. Depuis 1999 et le passage au logiciel Bestseller, l'ensemble des bibliothécaires a été formé à Rameau et Unimarc. Le catalogage de la bibliothèque est considéré comme d'excellente qualité par les experts extérieurs et le passage dans le Sudoc n'a pas posé de problème particulier. La seule particularité de Sciences-Po est d'avoir un module acquisition lié au module catalogage. La notice est dérivée d'Electre ou d'OCLC dans le module acquisition et le catalogage complété à sa réception.

Le déploiement du catalogue de Sciences-Po dans le Sudoc était très attendu par les IEP de province qui utilisaient déjà la version web du catalogue de Sciences-Po pour y trouver des notices. Le passage dans le Sudoc ne comporte que les notices de monographies et de périodiques présentes dans le catalogue informatisé. Les fichiers manuels et les

notices d'analyses d'articles de périodiques n'ont pas été versés dans le Sudoc. En attendant la « rétroconversion » des catalogues manuels, une partie de la richesse des collections de la bibliothèque est donc accessible uniquement sur place.

Grands travaux & vaste public

Un public largement supérieur à celui des étudiants de Sciences-Po. La FNSP reçoit 5 000 étudiants dont 500 en 3^e cycle (DESS, DEA) et 500 en doctorat. Elle accueille huit centres de recherche dont certains sont, dans leur domaine, parmi les plus importants de France : l'Observatoire français des conjonctures économiques, que préside Jean-Paul Fitoussi ; le Centre d'étude de la vie politique française, que dirige Pascal Perrineau ; le Centre d'études et de recherches internationales, que dirige Christophe Jaffrelot. Par ailleurs, la Fondation accueille annuellement dans le cadre de la formation continue 6 000 stagiaires lors de 260 séminaires.

En 2000, le nombre d'abonnés actifs, c'est-à-dire ayant emprunté au moins un ouvrage durant l'année, était de 8 743 dont 29 % étaient des usagers extérieurs à l'institution. Ils ont emprunté 287 000 documents, soit en moyenne 39 documents par lecteur.

L'aide documentaire à un public extérieur porte également sur un partenariat avec les services documentaires des IEP de province et avec les services en ligne. Le catalogue, la sélection des 1 800 signets, les bibliographies thématiques, les cartes géopolitiques et surtout les 150 000 notices d'articles dépouillés sont particulièrement appréciés par les étudiants en science politique. Par ailleurs, une partie des 16 000 dossiers de presse sont en cours de « microfichage » dans le cadre d'un accord de pôle associé avec la BNF. Chaque IEP de province en reçoit une copie.

Des locaux inadaptés aux usagers du XXI^e siècle. À l'aube du XXI^e siècle, cinq mille étudiants suivent les enseignements de l'Institut d'études politiques de Paris, y compris les 1^{ers} cycles bilingues délocalisés à Nancy, Poitiers, Dijon.

La mission documentation est l'une des quatre missions principales de la Fondation avec celles de la formation, de la recherche et de l'édition. Les locaux de la bibliothèque sont devenus insuffisants, mal adaptés à la croissance des effectifs et leur dispersion est un frein à une offre de service au niveau de la richesse des collections.

La FNSP a entrepris une réorganisation complète des installations des services de documentation, dans le but de remédier aux problèmes actuels de dissémination et de saturation des locaux qui leur sont affectés ainsi qu'à la faiblesse des collections en libre accès.

Cette réorganisation se fera à l'intérieur de trois immeubles voisins.

- Le 30, rue Saint-Guillaume, dont la FNSP est propriétaire, est entièrement dédié aux services de documentation.
- Le 28, rue Saint-Guillaume, dont la FNSP pourrait devenir affectataire, est concerné.
- le 27, rue Saint-Guillaume, également propriété de la FNSP, offre deux salles de consultation avec des ouvrages en libre accès ; son sous-sol est occupé par un magasin de la bibliothèque.

Les principaux objectifs de l'ensemble du projet sont :

- d'augmenter la surface des salles de lecture afin d'y installer une plus grande proportion des collections en accès direct (passer de 35 000 volumes à 150 000 volumes à la fin du deuxième volet),
- de doubler les places de lecture, de câbler l'ensemble de ces places et d'équiper un tiers des places d'un poste informatique pour l'accès aux documents électroniques internes ou externes,
- de rationaliser la répartition entre espaces ouverts au public et espaces de bureaux,

- de mettre les locaux aux normes de sécurité,
- de permettre des horaires d'ouverture plus longs en soirée (jusqu'à 21 h) à certaines périodes de l'année avec un minimum de personnel, grâce à une conception des locaux permettant d'ouvrir uniquement l'accueil général et une grande salle de lecture, et non l'ensemble du bâtiment.

La première phase de ce projet sera réalisé en 2002 dans le cadre du programme U3M. La seconde phase devrait être programmée dans le deuxième volet du plan U3M, après 2006.

Durant cette période de travaux, l'intérieur du bâtiment principal est entièrement restructuré. la bibliothèque s'est repliée sur des locaux provisoires et sur les quelques salles de lecture disponibles dans d'autres bâtiments. Les 4 km des magasins du bâtiment principal ont été déménagés dans un entrepôt en banlieue parisienne. Les fichiers manuels, à l'exception du fichier auteurs, sont inaccessibles.

Pendant cette durée, l'accès à la bibliothèque est réservé aux lecteurs internes de l'institution (étudiants, enseignants et chercheurs de *Sciences-Po*). Les lecteurs externes sont réorientés vers d'autres bibliothèques possédant des fonds complémentaires. La gêne est importante dans le milieu de la recherche, mais nécessaire à une véritable mise à niveau des locaux. Pendant cette période, le prêt entre bibliothèques continue à fonctionner. La réouverture est prévue pour le premier trimestre 2003.

J. Muller

 joelle.muller@sciences-po.fr

L'année des IEP !

Concernant *Sciences-Po*, *Le Monde de l'éducation**, en relatant l'ouverture de la Fondation nationale des sciences politiques « à l'élite des ZEP » (zone d'éducation prioritaire), précisait que « la filière ZEP constitue une nouvelle voie d'accès », une dizaine d'autres existant déjà. Deux mois après, *Le Nouvel Observateur** élargissait un article sur « la guerre des *Sciences-Po* », à « toute la France », « champ de bataille » des neuf instituts d'études politiques, dont « les statuts bizarres » ne sont pas étrangers à la « situation dominante » de l'IEP de Paris, qui « est en train, en effet, de créer partout des filiales... ». Le n° 47 de *Vu hebdo** revient sur « la logique de la grande école contre la province unie ». Il s'agit donc, ici, de la politique documentaire, en 2002, d'un organisme qui a le statut de grand établissement et qui se veut une grande école : *Sciences-Po-Paris*.

L'année de la FNSP !

En 2002, des enseignants à la FNSP participent à l'UTLS – Université de tous les savoirs © 01 42 86 20 62 (voir p. 19)

La guerre d'Algérie – de 1954 à 1962

La France et l'Algérie : 130 ans d'aveuglement, M. Winock, FNSP

Guerre et diplomatie : victoire militaire, défaite diplomatique ? M. Waisse, FNSP

Terrorisme et guérilla : de la Toussaint rouge à la tragédie des Harkis, G. Pervillé, TOULOUSE II

Les Pieds noirs, J. Verdes-Leroux, FNSP

L'armée, la torture et la République, R. Branche, IHTP – Institut d'histoire du temps présent

Bilan d'une guerre d'indépendance, M. Harbi, PARIS VIII

La guerre d'Algérie dans la mémoire des Français, H. Rouso, IHTP

* *Le Monde de l'éducation*, oct. 2001.

Le Nouvel Observateur, déc.2001.

Vu hebdo, janvier 2002

Richard Descoings, administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques et directeur de l'IEP de Paris

Joëlle Muller, directrice des ressources documentaires de la FNSP

☎ 01 45 49 51 51 ☎ 01 42 22 99 80

✉ info@docum.sciences-po.fr

FNSP  www.science-po.fr

📍 27 rue Saint-Guillaume 75337 PARIS CEDEX 07



Près de 30 % des abonnés sont extérieurs à la FNSP

Plan Projet Rez-de-chaussée : Accueil, librairie et prêt

• Surface utile :	
• Bureaux et assimilés :	23
• Librairie :	35
• Total Surface utile :	118 m ²
• Autres :	
• Circulation :	162
• Locaux techniques :	5
• Total Autres :	167 m ²

- Prêt : 3 pers.
- Accueil : 1 pers.
- Consultation du catalogue : 3

Améliorations apportées :

- Niveau entièrement dédié aux fonctions Accueil de la bibliothèque : banques de prêt et et d'accueil, postes de consultation, etc...
- Distinction ascenseur public / ascenseur personnel / ascenseur monté livres
- Ascenseur accessible de la réserve de la bibliothèque et de la réserve de la librairie
- Isolation thermique : rafraîchissement de l'air, réseaux d'air chaud aux entrées
- Rénovation de la librairie
- Accessibilité pour handicapé moteur par ascenseur



Projet de rénovation de la bibliothèque - p. 23.

Des chiffres (de 2001)

Des collections

620 000 livres, 800 000 volumes
15 000 titres de périodiques morts
2 683 titres de périodiques vivants dont
157 hebdomadaires
et 25 quotidiens
1 800 titres de publications annuelles
(annuaires, rapports de sociétés ou d'organismes officiels)
16 000 dossiers de presse
10 000 articles de périodiques
dépouillés par an
(150 000 répertoriés dans la base informatisée,
450 000 dans un fichier manuel)

60 cédéroms et des abonnements à des ressources en ligne

Des publics

Abonnés actifs (dont 29 % extérieurs à <i>Sciences-Po</i>)	8 743
étudiants de <i>Sciences-Po</i>	5 524
enseignants et chercheurs de <i>Sciences-Po</i>	634
étudiants d'autres universités (à partir de la maîtrise)	1 102
autres personnes extérieures à <i>Sciences-Po</i>	1 370

1 000 prêts par jour

287 000 prêts, soit une moyenne de 1 000 prêts par jour (en 2000). Ou encore, pour l'année, 39 documents par étudiant de *Science-Po* et 20 document par lecteur extérieur.

Ouverture : 50 semaines par an

soit 278 jours - 61 h par semaine en période universitaire et 42 h 30 en période de vacances.

Plus de 100 personnes

102 personnes, dont 40 agents de bibliothèques chargés essentiellement de la communication des documents et 15 documentalistes pour les analyses des périodiques et la constitution des dossiers de presse.

Locaux : 7 278 m² dont 3 900 m² de magasins (22 000 m³) et 1 261 m² de salles de lecture.

*Liste des CADIST dans le n° 16 d'*Arabesques*

Destination PRG pour Paris 7

Un déménagement après deux déploiements

La bibliothèque de l'Université Denis-Diderot, créée en 1978, est devenue service commun de la documentation de l'université en 1991. Elle dessert le secteur des lettres et sciences humaines (LSH) et le secteur santé de l'université, le secteur sciences étant desservi, quant à lui, par la bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu (BIUSJ), rattachée à l'Université Paris VI. À cette situation déjà complexe correspondent neuf sites.

La direction et la section des lettres et sciences humaines se trouvent sur le campus Jussieu ; les deux autres bibliothèques du secteur LSH (bibliothèques intégrées) sont

situées dans le 4^e arrondissement (bibliothèque d'enseignement de l'UFR d'études anglophones) et dans le 13^e arrondissement (bibliothèque de l'UFR de géographie, histoire et sciences de la société).

Les cinq bibliothèques médicales résident, quant à elles, auprès des composantes du secteur santé de l'université : bibliothèque de l'UFR médicale Xavier-Bichat (18^e), bibliothèque de l'UFR médicale Lariboisière - Saint-Louis (10^e), bibliothèque de l'UFR d'odontologie (6^e), bibliothèque de l'institut universitaire d'hématologie (10^e) et bibliothèque de l'hôpital pédiatrique Robert-Debré (19^e).

Deux déploiements pour un SCD Deux secteurs, deux réseaux, deux SIGB

Jusqu'au déploiement du *Sudoc*, les sections documentaires des deux secteurs ont travaillé dans deux réseaux distincts de catalogage... et avec deux systèmes informatisés de gestion de bibliothèques (SIGB) différents : *BN-Opale* et *Dynix* pour les bibliothèques du secteur LSH, *OCLC* et *Loris* pour les cinq bibliothèques médicales.

Le service commun de la documentation de l'université a donc connu deux phases de

7

.../...

déploiement successives du *Sudoc*, la première de janvier à mai 2001 pour le réseau BN-Opale, la seconde de juin à novembre 2001, pour le réseau AUROC. Deux opérations complètes donc se sont succédées avec, pour chacune d'elles, la mise en œuvre des étapes d'information des personnels, de préparation interne (inventaire des postes, choix des options, demande et analyse des devis spécifiques auprès des fournisseurs), de déploiement des logiciels et de formation. C'est une unique coordinatrice, Catherine Sacier, dont il convient de souligner les compétences, la capacité d'adaptation, la forte motivation (et dont il faut saluer l'inlassable patience) qui a mené à bien les deux opérations. Affectée successivement à la section des lettres et sciences humaines, puis à la bibliothèque Xavier-Bichat, elle a travaillé au sein d'un comité de pilotage interne à la direction du SCD et elle a mené un dialogue d'une grande efficacité avec les équipes de l'ABES.

Le pari étant gagné de réaliser, dans les délais requis, deux opérations de cette ampleur, quelques observations s'imposent. Il s'est agi tout d'abord d'identifier les compétences indispensables au pilotage et à la mise en œuvre « des » déploiements du *Sudoc* et de les mettre en synergie. Le rôle de la responsable de l'informatisation du SCD, gestionnaire de l'inventaire du parc informatique, celui du « correspondant-formation » pour identifier les niveaux des agents et les stages nécessaires, celui des responsables des sections documentaires concernées, ont été définis en relation avec la coordinatrice. Il est apparu de première importance de veiller à l'information des personnels, par des réunions internes en complément aux réunions de lancement assurées par l'ABES, et de souligner à quel point le *Sudoc* était le résultat d'efforts engagés et soutenus au sein des établissements.

S'il est encore trop tôt pour se livrer aujourd'hui à une évaluation du fonctionnement du *Sudoc* à l'université, on peut cependant estimer que les conditions dans lesquelles se sont déroulées les phases de préparation et de déploiement ont fortement contribué à une bonne appropriation des nouveaux outils, y compris dans les bibliothèques intégrées du secteur LSH où l'on pouvait craindre que les agents ne rencontrent plus de difficultés.

Nouveau site et nouvelle bibliothèque

On l'aura compris : Paris 7 dispose d'un riche tissu documentaire, puisqu'aux huit sections documentaires citées plus haut, il convient d'ajouter, pour le secteur LSH, une dizaine de bibliothèques associées d'inégale importance. Dans le cadre des opérations du plan U3M, le SCD va connaître une véritable révolution. En effet, à l'horizon de la rentrée 2004-2005, l'université aura réalisé la première phase de son implantation sur la ZAC Paris-Rive-Gauche. L'université se déploiera sur 150 000 m² non loin du site de la BNF, dans le cadre d'un nouveau campus qui mariera des bâtiments rénovés (Les Grands Moulins de Paris et la Halle aux Farines) et des bâtiments neufs, les uns et les autres insérés dans un nouveau tissu urbain. Dès l'origine de ce projet, l'université a soutenu la création d'une grande bibliothèque centrale inscrite au cœur de ses nouvelles implantations. Cette bibliothèque sera encyclopédique (lettres et arts, sciences humaines et sociales, sciences) et couvrira tous les niveaux d'études et la recherche. Symbole et expression de la vocation pluridisciplinaire de l'université, elle sera installée dans le bâtiment des Grands Moulins de Paris, sur une surface de 12 000 m². Elle offrira 1 800 places de travail dont 900 équipées de postes informatiques

multimédias. 300 000 documents sont prévus en accès libre, répartis thématiquement, ainsi qu'une réserve de 350 000 volumes. Un important dispositif d'accueil, d'information et de formation des lecteurs s'inscrira dans le cadre d'une ouverture hebdomadaire de 72 heures.

À ce jour, l'architecte pour la réhabilitation des Grands Moulins a été choisi, la structure de projet du SCD s'élabore autour du chef de projet qui a conduit la rédaction du programme fonctionnel. Les principaux chantiers à mener concernent le suivi de la construction, la constitution et le développement des collections initiales, le schéma directeur de l'informatisation de la future bibliothèque (SIGB et système d'information).

Il va de soi que la mise en œuvre d'un tel projet s'appuie sur une mutualisation des ressources documentaires de l'université dans les disciplines concernées et que le catalogue collectif constitue, dans ce cadre, l'outil majeur de toute évolution de notre politique documentaire. Le déploiement et le développement du *Sudoc* sont donc indissociables de notre démarche de projet.

A. Pailley-Katz

 pailley@ccr.jussieu.fr

L'Université Denis-Diderot en chiffres

Plus de 2 300 enseignants et plus de 1 100 non enseignants pour 26 000 étudiants dans trois secteurs : lettres et sciences humaines, sciences et santé.

La future bibliothèque centrale de l'université en chiffres

- 12 000 m²
- 1 800 places de travail dont 900 informatisées
- 300 000 volumes en accès libre
- 350 000 volumes en magasin
- 1 500 titres de périodiques en accès libre

Benoît Eurin, président de l'Université Paris VII – Denis-Diderot

Arlette Pailley-Katz, directrice du SCD ☎ 01 44 27 60 86 📠 28 51

📍 2 place Jussieu - case postale 7028 - 75251 PARIS CEDEX 05

Élu en mars 2002, Benoît Eurin a succédé à Michel Delamar, qui présidait l'université depuis 1998.

Politique documentaire

La mutualisation et le financement des ressources documentaires à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Dans notre précédent n° d'*Arabesques*, l'Université de Nice-Sophia Antipolis, « deux ans après », faisait le point sur son expérience de site pilote du *Sudoc*. Cette université a développé une offre importante en documentation électronique et a entrepris une réflexion sur son financement. Geneviève Gourdet, présidente de l'UNSA et présidente du CA de l'ABES, et Louis Klee, directeur du service commun de la documentation, présentent ci-dessous cette politique de mutualisation.

La bibliothèque de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, service commun de la documentation, conformément au décret 85-694 (JO du 11 juil. 1985), associe deux types de bibliothèques :

- une bibliothèque centrale, la BU, comptant sept implantations,
- des bibliothèques d'UFR, de départements, d'instituts et de laboratoires, dont une vingtaine sont importantes.

La documentation électronique est utilisée comme un outil d'évolution de l'organisation documentaire de notre université. Tout le processus a été d'une grande transparence car il a été discuté dans toutes les instances de l'université et a fait progressivement l'objet d'un consensus. Les protagonistes de cette opération ont, dès le départ, éprouvé le besoin de faire un bilan quasi permanent de cette « nouvelle donne ».*

La BU a créé en son sein un nouveau service, celui de la documentation électronique pour la maîtriser sous tous ses aspects : réseau, politique documentaire, financement, prospective. Sa création s'est réalisée grâce à un redéploiement de moyens en personnels et une nouvelle organisation.** Le financement de la BU est en augmentation considérable. La documentation électronique, au départ, a été financée sur BQR voté par le conseil scientifique.

Le grand bond en avant De 13 300 recherches à 86 000 !

Les statistiques montrent une stabilisation ; l'augmentation est modérée en 2000. L'année 1999 a été celle d'un véritable « bond en avant ». On est passé de 13 316 recherches en 1998 à 86 081 en 1999, soit plus de 6 fois plus. On peut comprendre ce saut à la fois comme le signe d'une « acculturation » des usagers à la documentation électronique et comme le reflet de l'élargissement de l'offre – cf. les budgets.

Le service de la documentation électronique, créé en 1997, correspond, en résumé, à la nouvelle donne documentaire : on passe d'une logique de territoire à une logique de partage, de réseaux. Or, l'organisation documentaire traditionnelle de l'université, fondée sur une BU répartie en sections et sur des bibliothèques d'UFR, de départements et de laboratoires menant chacune leur propre politique documentaire, ne permet plus de maîtriser cette nouvelle donne. Le nouveau service, « docélec », consacre cette évolution : les négociations avec tous les protagonistes (enseignants-chercheurs, directeurs de la BU, des UFR, départements et laboratoires, conservateurs chargés des sections, vice-présidents, conseils, fournisseurs, etc.) n'auraient pas été possible si elles n'avaient pas été centralisées. La présidence de l'université a désormais la maîtrise des grandes options de politique documentaire de l'établissement à travers le SCD.

Financement et mutualisation

L'UNSA s'est trouvée devant un choix stratégique concernant le financement de la documentation de la recherche et surtout des périodiques en ligne.*** Elle a opté pour une

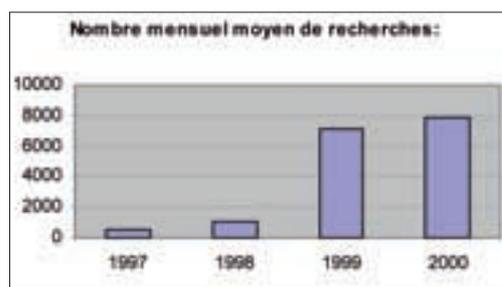


La baigneuse,
d'après Etienne Falconet (1716 - 1791)
Université de Nice-Sophia Antipolis,
Parc Valrose
Cliché : A. Wygaerts - BU Sciences

politique volontariste qui se donne les moyens d'un traitement global et mutualisé des réseaux et de la documentation en ligne y associant les grands organismes de recherche, dont l'adhésion lui semble inéluctable. Elle fait le pari raisonnable qu'un large accès au catalogue d'un éditeur favorise une recherche en temps réel et plus ouverte.

Évolution de l'utilisation de l'offre en documentation électronique

Pour obtenir des chiffres comparables, on a divisé le nombre de recherches annuelles par le nombre de mois pris en compte dans les statistiques (3 en 1997).



Comprendre ce saut, à la fois, comme le signe d'une « acculturation » des usagers à la documentation électronique et comme le reflet de l'élargissement de l'offre.



.../...

● La logique de consortium

La logique pure d'un consortium documentaire signifie qu'un groupe d'institutions universitaires se comporte à l'égard d'un producteur de documentation électronique (périodiques ou bases de données) comme une seule institution. La conséquence est qu'un abonnement pris par une institution profite à tous les adhérents du consortium : c'est l'accès croisé.

Le consortium COUPERIN compte 91 membres – 65 universités dont l'UNSA, 16 écoles, 11 organismes de recherche. Il a deux particularités.

1. **Il négocie des conditions** générales avec les éditeurs permettant à chaque adhérent de négocier des avenants correspondant à ses spécificités locales.

2. **Il propose l'accès à des catalogues** complets en raison du nombre élevé de ses adhérents.

Il est à noter que l'INSERM et le CNRS ont négocié séparément dans un premier temps mais se rapprochent actuellement de Couperin.

Avantages

Accès à l'ensemble des publications d'un éditeur sur tout le réseau de l'université. Accès immédiat à l'information la plus récente.

Puissance de recherche par la multiplicité des clefs d'accès, dont le service CrossRef : une seule recherche permet d'accéder aux articles publiés chez plusieurs éditeurs. Veille documentaire.

Engagement sur trois ans d'une masse financière au minimum constante encourageant une politique documentaire d'établissement.

Modération de l'augmentation du coût des abonnements.

Opérateur unique pour comprendre, expliquer, gérer cette question en interne comme en externe.

Inconvénients

La BU et les labos s'engagent auprès d'un éditeur à maintenir durant trois ans le même volume financier d'abonnements avec augmentation contractuelle.

Discipline de la BU et des labos à cause du consortium.

Discipline injuste car les labos déjà abonnés paient pour les labos qui ne le sont pas et qui profitent gratuitement de cette occasion.

Danger permanent de désabonnements, qui remettraient en cause les engagements pris par l'université, d'où cessation du service sauf si la BU prend le relais aux dépens de ses autres missions.

Synthèse

La distribution de la documentation électronique sur le réseau de l'université par la BU est, désormais, un fait acquis.

Le principe de la BU, interlocuteur unique des éditeurs et des courtiers, permet aux instances de l'université de mieux maîtriser la situation.

Le transfert des charges des labos vers la BU est pour le moment assumé par cette dernière, mais elle ne pourra le faire longtemps sauf au prix d'un appauvrissement global des ressources documentaires.

● Budget documentaire

Après un débat étalé sur plusieurs séances du conseil scientifique, le principe d'un transfert progressif des abonnements inclus dans les consortiums à la BU et de leur financement a été voté le 19 juin 2001. Ce transfert est estimé à environ 500 KF pour 2002. Il sera évalué et discuté par une commission de suivi de cette politique (enquête sur les budgets documentaires, transfert des abonnements des labos vers la BU, politique documentaire) créée à cette effet. Il suppose aussi une estimation de la masse globale des abonnements souscrits auprès des éditeurs couverts par les consortiums : Elsevier, Wiley, Academic Press, Lippincott, Kluwer, High-Wire Press, Williams, Springer, Masson, etc.

Son financement combine, en fait, deux sources de financement.

1. **BQR (bonus qualité recherche) de 100 KF par an.** Cette source a été volontairement plafonnée car sa vocation, définie par le conseil scientifique, est incitative et non récurrente. Ce conseil porte une attention particulière au développement de la documentation électronique et la gestion des consortiums d'achat de périodiques en ligne est un nouveau projet.

2. **Ticket modérateur à taux unique sur les micro-ordinateurs.** Ce système fonctionne pour le financement du réseau du CRI (centre de ressources informatiques) : il est simple à mettre en œuvre et à contrôler. Pour 6 300 machines (5 150 UNSA +

1 150 CNRS, chiffres CRI), le ticket mensuel par machine serait de 1 € venant s'ajouter au ticket modérateur du réseau du CRI. Ce ticket serait révisable annuellement.

Conclusion une nouvelle organisation

Le résultat de la nouvelle organisation documentaire de l'université est une nouvelle relation entre la BU-SCD et la présidence de l'université.

Ce schéma d'évolution correspond assez bien à l'organisation des BU américaines en services techniques et en services publics avec un service du développement des collections très proche du directeur. Le service de la documentation électronique annonce la création d'un service de développement des collections pour tout le SCD. Le directeur du SCD n'apparaît plus seulement comme le gestionnaire avisé du budget et des personnels de la BU mais surtout comme le conservateur responsable de la mise en œuvre de la politique et de l'organisation documentaire de toute l'université. La politique documentaire de l'université devient une politique partagée par tous les protagonistes et non pas une chasse gardée. La présidence se trouve dotée « d'un outil » lui permettant d'avoir une politique documentaire à l'échelle de l'université. Jusqu'à présent, l'organisation « traditionnelle » de la documentation échappait presque totalement à l'intervention présidentielle et assez largement à celle du directeur de la BU.

Avec la refonte des instruments de politique documentaire, le rôle et la composition des commissions scientifiques consultatives spécialisées ont été revus ; ainsi, une commission « sciences de la vie » regroupe les campus de médecine et de sciences. Tous les membres des commissions sont désormais nommés par les décideurs (directeurs d'UFR et de laboratoires) et leurs décisions engagent ces derniers. Le SCD dispose de rapporteurs au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie universitaire – CEVU. L'importance de ces commissions s'est trouvée renforcée. Elle a suscité un intérêt et un engagement nouveaux de la part

des enseignants-chercheurs qui ont vu leur rôle de prescripteurs fortement reconnu. Les commissions ont contribué à maîtriser les classiques querelles des Anciens et des Modernes, à faire connaître et reconnaître puis à valider la nouvelle politique documentaire auprès des conseils comme ... de la présidence. Et nous ne sommes pas arrivés, et sans doute n'arriverons-nous jamais, au bout de ce long chemin ... Le web est devenu le support indispensable de la documentation électronique. Il est impensable qu'il n'existe pas.

L'inventaire des ressources documentaires sera réactualisé dans sa présentation comme dans la collecte d'informations.

La mutualisation de la documentation électronique remet en cause notre organisation traditionnelle mais il faudra mener ce changement d'une manière souple et progressive. Le service de la documentation électronique doit aussi être un lieu de débat pour que la nécessaire adaptation des personnes comme des structures se fasse sur la base d'une compréhension claire des enjeux.

Geneviève Gourdet ✉ gourdet@unice.fr
& Louis Klee ✉ klee@unice.fr

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes participant à l'aventure de la documentation électronique et, plus particulièrement, les conservateurs responsables des services et sections de la BU ; elles sont citées dans les bilans 1999 et 2000.

*Michel Roland - documentation électronique
Pierre Fénart - droit et mission fourniture du document (prêt entre bibliothèques)*

Muriel Toulotte - formation continue et mission évaluation

Ghislaine Bornetto - lettres

Christiane Ceccaroni - sciences

Maryse Musso - médecine

Michaël Hug - doctelec et TICE :

technologies de l'information et de communication électroniques

Nous remercions aussi la cinquantaine d'enseignants-chercheurs ayant participé aux commissions et tout particulièrement Raymond Negrel, directeur de l'UFR de sciences, qui préside et anime les commissions « sciences » et « sciences de la vie ».

En lettres

La photothèque ASEMI – Asie du sud-est, Madagascar, îles de l'océan Indien – figure dans l'ouvrage

Des photographies en Indochine,

Marval/Réunions des musées nationaux, 2001,

auquel la bibliothèque de lettres de l'Université de Nice-Sophia Antipolis a participé.

En sciences

les revues les plus lues : La Recherche, Tetrahedron, Nature Structural biology

SCD ☎ 04 92 07 60 00 📠 60 10

📧 BP 53 Parc Valrose 06101 NICE CEDEX 02

* L'ensemble des données statistiques ainsi que les rapports annuels d'activité de 1999 et 2000 sont disponibles sur le site web de la BU.

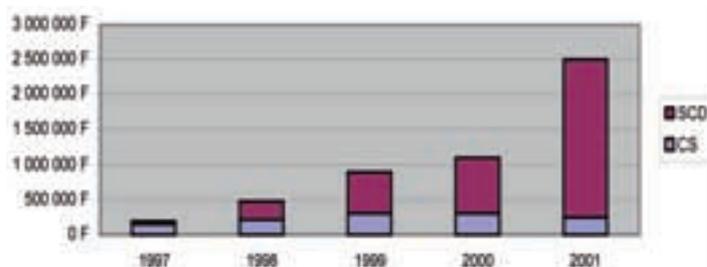
Le SCD a mis en place, depuis 1991, c'est-à-dire à l'époque de la première vague contractuelle, l'ensemble classique de pilotage d'une politique documentaire : inventaire des ressources documentaires et commissions scientifiques consultatives spécialisées. Et il a rencontré les non moins classiques obstacles que connaissent tous les SCD : difficulté pour obtenir des informations précises et fiables pour l'inventaire des ressources documentaires et commissions scientifiques consultatives relativement peu efficaces.

L'irruption de la documentation électronique est arrivée dans les BU comme l'heureux événement qu'elles attendaient. La recherche documentaire informatisée (RDI) des années 80, puis les réseaux locaux de cédéroms en 90 ont préparé les mentalités à la « solution internet » qui s'affirme rapidement dès 95/96. À l'automne 96, le directeur de la BU et son adjoint entament une « consultation marathon » des labos des campus scientifiques pour connaître leurs pratiques et leurs besoins dans le domaine de l'internet. La réévaluation du rôle des commissions

scientifiques qui deviennent un instrument efficace de politique documentaire et la création d'une commission interdisciplinaire au sein du conseil scientifique permettent la mise au point d'une offre en documentation électronique. Au départ, celle-ci s'appuie sur des produits éprouvés, essentiellement FirstSearch d'OCLC – Online Center Library Company. Ce grand débat de politique documentaire, a confirmé la BU-SCD comme le seul opérateur capable de distribuer des ressources documentaires sur les sept sites de l'université.

** Un conservateur en chef, dépendant directement du directeur de la BU et ayant rang de chargé de section, en est responsable. Ses interlocuteurs permanents sont les chargés de section. Il dispose en outre d'un correspondant dans chaque section et d'une adjointe administrative. L'usage privilégié du courrier électronique permet de maîtriser la communication et de limiter le nombre des réunions.

*** Le budget documentaire, selon une estimation 2001 à valider par enquête, est de 10 MF pour l'ensemble de l'UNSA, grands organismes de recherche inclus : 6 MF pour la BU et 4 MF pour les labos.



Évolution du budget de la documentation électronique :

	1997	1998	1999	2000	2001
CS	155 000 F	220 000 F	300 000 F	300 000 F	250 000 F
SCD	35 000 F	260 000 F	600 000 F	800 000 F	2 250 000 F
Total	190 000 F	480 000 F	900 000 F	1 100 000 F	2 500 000 F

Impliquer les enseignants & former les étudiants

Les ambitions de la documentation à Orléans

Créée en 1306, sous le règne de Philippe IV Le Bel, par le pape Clément V, supprimée à la Révolution, rétablie en 1961, l'Université d'Orléans vient de fêter le 40^e anniversaire de sa renaissance. Université pluridisciplinaire, à l'exception de la médecine et de la pharmacie, elle accueille environ 16 000 étudiants, 13 300 à Orléans et 2 700 sur les sites extérieurs, et emploie 1 300 enseignants et personnels IATOS. Elle est organisée en dix composantes*, dont quatre IUT implantés sur cinq sites géographiques à Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun.

Sur le campus orléanais, les bâtiments de l'université côtoient ceux d'entreprises privées. Le CNRS et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) sont situés à proximité. La bibliothèque universitaire est organisée en trois sections documentaires dans deux bâtiments sur le campus orléanais. Le premier, de 3 900 m², construit en 1967 et agrandi en 1977, regroupe aujourd'hui les sections de lettres et sciences. Le second, de 2 300 m², inauguré en 1995, abrite la section de droit, économie et gestion, qui a intégré les fonds des bibliothèques de l'UFR. 8 800 lecteurs sont inscrits à Orléans, qui ont accès, à raison de 58 heures par semaine, à un fonds de 180 000 ouvrages, 2 700 titres de périodiques, une trentaine de titres de cédéroms en réseau.

Les bibliothèques associées les plus importantes sont, à Orléans, celles du centre des lettres, de l'IUT, de l'UFR de STAPS et, sur les sites extérieurs, celles des antennes et des IUT.

Structurer et patienter

10 000 m² ! Trois projets, inscrits dans le plan U3M, avancent en parallèle.

Le regroupement des bibliothèques de l'IUT et de l'antenne scientifique de Bourges est prévu dans un bâtiment de 990 m² partagé avec le service de formation continue. L'ouverture, programmée début 2003, devrait être l'occasion pour cette structure de s'inscrire dans le **réseau berruyer des bibliothèques souhaité par les collectivités locales.**



La construction d'un nouveau bâtiment de 2 100 m² pour la section de sciences permettra à la section de lettres de se redéployer dans le bâtiment existant. Dans la perspective du déménagement, les personnels de la section de sciences ont entrepris de « recoter en Dewey » tout le fonds en libre accès. Ce travail, auquel toutes les catégories ont été associées, devrait s'achever au début de l'été.

Une extension de 660 m² pour la section de droit, économie et gestion rendra aux étudiants de 3^e cycle et aux enseignants-chercheurs l'espace qui leur était dédié et qui a peu à peu été envahi par les étudiants des deux premiers cycles.

Ces différents projets immobiliers porteront à terme la superficie totale des locaux de la bibliothèque universitaire à 10 000 m² environ.

Des villes, distantes de 100 à 140 km d'Orléans ! L'effort a porté, au cours de l'année 2001, sur les actions en direction des bibliothèques des sites extérieurs, afin de créer un sentiment d'appartenance au SCDU. L'existence dans chacune des villes, distantes de 100 à 140 km d'Orléans, d'un IUT et d'une antenne universitaire a favorisé le développement de petites bibliothèques tenues en général par du personnel non professionnel – CES, emplois-jeunes, personnel administratif. La politique de formation de ces personnels s'est concrétisée par l'organisation de deux stages : initiation à l'utilisation de RAMEAU et à celle de la classification Dewey. Un accord avec la médiathèque d'Orléans, qui nous offre des exemplaires du dépôt légal imprimeur de la **Région Centre,** a permis de constituer dans cha-

cune de ces petites bibliothèques un fonds de culture générale.

Le Sudoc ! Le SCDU d'Orléans faisait partie depuis 1994 du réseau *BN-Opale*. Si les ouvrages acquis par les sections de la bibliothèque universitaire ont bien été depuis cette date signalés dans cette base, la conversion rétrospective des fonds, et en particulier celle des bibliothèques associées, a été réalisée dans le système local de gestion, de sorte qu'aujourd'hui environ 20 % des fonds seulement sont signalés dans le *Système universitaire de documentation*. Afin d'effectuer le basculement dans les meilleures conditions possibles, les personnels professionnels ITARF en poste dans les bibliothèques orléanaises ont suivi avec les personnels de la BU les stages UNIMARC et RAMEAU de mise à niveau. La participation au *Sudoc* a permis un allègement du catalogage, une accélération du traitement des documents ainsi qu'une réduction des délais de mise à disposition de ceux-ci. Le point noir pour les personnels reste le lourd travail de correction des notices. Il nous faudra, lorsque toutes les bibliothèques auront basculé dans le *Sudoc*, envisager la conversion rétrospective des notices « hors source » de notre base. Cette opération est effectuée actuellement dans les sections qui ont des projets de déménagement, à Bourges et en sciences, par les personnels eux-mêmes, mais ne peut être étendue à l'ensemble des services.

Favoriser la recherche

Documentation électronique. Le SCDU d'Orléans a adhéré au consortium Couperin, dès

Des célébrités de l'université
Guillaume BUDÉ, Didier ÉRASME, François RABELAIS,
Jean CALVIN, Théodore de BÈZE, Étienne de LA BOËTIE,
Jean-Baptiste POQUELIN, Charles PERRAULT,
Jean de LA BRUYÈRE...

Le mois de septembre 2000. L'offre en périodiques, limitée à une centaine de titres papier en section de sciences, a explosé, passant brusquement à 1 300 titres. L'abonnement en ligne aux *Current Contents*, aux *Chemical Abstracts*, puis aux titres de Springer, a suscité un enthousiasme croissant chez les scientifiques. Aujourd'hui, étudiants et enseignants ont accès aux titres de l'ACS, de l'IOP, de Kluwer, de Wiley et d'Academic Press. Les juristes et les économistes ont à leur disposition *Diane* et *Econlit*, les littéraires LION, PCI Full text et Teatro espanol del siglo de oro, qui se sont ajoutés à la Bibliothèque des Lettres, MLA et Frantext.

Un réseau régional. Chaque fois que cela est possible, nous privilégions la version en ligne, qui offre l'avantage d'être accessible des sites extérieurs, contrairement aux cédéroms qu'il est très difficile de mettre en réseau dans les bibliothèques d'antennes distantes. Seule Châteauroux, « ravitaillée par les corbeaux », comme le soulignent ironiquement nos collègues castelroussins, ne peut pour l'instant bénéficier de ces services. L'arrivée du réseau régional à haut débit, au deuxième semestre 2002, devrait remédier à cela.

Le développement de la documentation électronique a eu des effets très positifs : meilleure image du SCDU, sentiment pour les enseignants des antennes d'avoir les mêmes possibilités de recherche que leurs collègues de grandes universités, relations plus étroites avec les bibliothèques des sites extérieurs.

Impliquer les enseignants et former les étudiants

Formation des usagers. Axe fort du contrat d'établissement 2000-2003, la formation des usagers tient une place importante à la bibliothèque. Grâce au recrutement de tuteurs documentaires, étudiants de maîtrise ou de troisième cycle, les formations à la recherche documentaire ont concerné cette année encore tous les étudiants de première année de l'IUT et du STAPS ainsi qu'un pourcentage élevé des historiens, sans compter les étudiants qui se sont inscrits à titre individuel aux séances proposées. Une



« Le Château », siège de la présidence de l'Université d'Orléans

étude approfondie a démontré que cette formation est d'autant plus efficace qu'elle est intégrée dans les cursus. L'étape suivante consistera donc à convaincre les universitaires d'inscrire le maximum de formations dans les maquettes pédagogiques.

Des réunions régulières avec les personnels impliqués dans ces actions ont permis de constater que le point faible du dispositif était la formation des étudiants de maîtrise et de troisième cycle.

La réflexion entamée devrait déboucher sur une meilleure adéquation entre les besoins et l'offre. Le plus difficile, obtenir l'implication des enseignants dans ces formations, reste à réaliser.

Système d'information et site web. Équipé du logiciel Dynix depuis 1994, le SCDU éprouvait le besoin d'un système d'information plus performant. Inscrite dans le contrat d'établissement, la migration vers *Sunrise Horizon* est prévue pour le mois de juin. Ce nouvel outil, attendu avec impatience par les catalogueurs, devrait offrir un confort de travail plus grand et un catalogue plus agréable à consulter.

Le SCDU a créé il y a un an son site web, qui donne accès au catalogue de la plupart des bibliothèques associées du campus orléanais, ainsi qu'à un certain nombre de ressources en ligne. Un groupe de travail réfléchit actuellement à une nouvelle maquette plus attractive, qui devrait être prête au printemps.

L'année 2002 est chargée, avec la migration du système d'information, la rédaction

des cahiers des charges pour l'équipement des futurs bâtiments, le suivi des chantiers et l'intensification des actions de formation des usagers. Mais, grâce à l'action persévérante de toute l'équipe de la bibliothèque et à l'arrivée, début janvier, sur un poste vacant depuis seize mois, d'un nouveau conservateur, nul doute que ce nouveau défi ne soit relevé.

C. Moreau

catherine.moreau@univ-orleans.fr

Gérard Besson, président de l'Université d'Orléans
Catherine Moreau, directrice du service commun de la documentation
SCD ☎ 02 38 41 71 84 📠 71 87
📍 Domaine de la Source
6 rue de Tours
45072 ORLÉANS CEDEX 2

* 4 UFR

Droit - économie - gestion
Lettres, langues & sciences humaines
Sciences

Sport & éducation physique

2 écoles d'ingénieurs : l'école supérieure de l'énergie et des matériaux & l'école supérieure des procédés électroniques et optiques

Deux incunables et 2 000 vidéocassettes...

Le Sudoc à Dijon

Malgré plusieurs demandes des États de Bourgogne depuis le XVI^e siècle, ce n'est qu'en 1722 que commence l'histoire de l'Université de Dijon, avec la création d'une simple Faculté de droit. Parallèlement, et pour pallier le manque de cours dans les autres disciplines, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, fondée en 1725 et ouverte officiellement en 1740, organise des cours publics, et possède une bibliothèque d'environ 800 volumes.

La tourmente révolutionnaire réunit les livres de la *Faculté de droit*, fermée en 1792, à ceux de l'*École centrale*, dotée d'une bibliothèque publique ; lorsque les écoles centrales furent remplacées en 1803 par les lycées, leurs livres devinrent propriété de la commune au même titre que ceux des dépôts nationaux, provenant des confiscations. Les livres de cette première bibliothèque de droit ne figurent donc plus dans les collections de la bibliothèque universitaire actuelle.

Par contre, un décret de 1808 attribua les biens de l'Académie à l'université, notamment l'hôtel particulier de la rue Crébillon où était logée sa bibliothèque. L'université installa dans cet hôtel les nouvelles facultés des sciences et des lettres, alors que la faculté de droit, ressuscitée la même année, occupait une aile de l'ancien collège des Jésuites.

En 1906 enfin, un bâtiment neuf permit de réunir ces trois facultés et leurs bibliothèques respectives. Devenu trop étroit, ce bâtiment n'est plus utilisé aujourd'hui que pour quelques enseignements. Les autres sont donnés sur le campus de Montmuzard, construit depuis les années soixante à l'est de la ville. C'est là que se sont installées, à partir de 1962, les sections actuelles de la bibliothèque universitaire, dans trois bâtiments fonctionnels ; une extension a été mise en service en 1992. Une section a été créée au Creusot en 1998.

Le fonds d'imprimés se compose de 420 000 ouvrages, 120 000 thèses, 5 000 titres de périodiques. Il s'y ajoute 107 000 microformes, 2 000 vidéocassettes.

Mais la fondation de cette bibliothèque au XIX^e siècle la limite à un fonds ancien assez modeste.

Le fonds ancien comporte 19 manuscrits des XVIII^e et XIX^e siècles, 2 incunables et 5 000 imprimés, principalement du XVIII^e siècle, et dont le plupart concernent les sciences et arts, la jurisprudence et l'histoire. Le noyau de ce fonds est constitué par les livres de l'Académie. Il s'agit avant tout d'ouvrages donnés à l'Académie par leurs auteurs, tels Voltaire et Buffon.

On trouve quelques ouvrages provenant du Grand séminaire de Dijon, à la suite d'un décret du 29 janvier 1909, qui répartissait ce fonds entre l'université et la ville. Ces ouvrages portent un cachet spécial, attestant leur origine.

La section de médecine et pharmacie, organisée sous ce nom en 1968, a hérité des collections réunies depuis 1840 par l'École de médecine, avant que celle-ci n'intègre l'université. On y trouve une soixantaine d'ouvrages antérieurs à 1800, et naturellement un fonds du XIX^e siècle, comportant de nombreux dons faits par des médecins.

La mycologie est bien représentée dans cet ensemble.

Le legs de Georges Chevrier, professeur d'histoire du droit, fit entrer en 1973 et 1974 un important fonds de droit et de jurisprudence dont 236 volumes antérieurs à 1810.

La bibliothèque littéraire du sculpteur Jean Gorin fut léguée à la section de droit et lettres en 1987. Elle comporte de nombreuses éditions originales d'auteurs français, publiées entre les deux guerres. Ces éditions sont numérotées, et parfois dédicacées.

Robert Folz, historien de l'Allemagne du Moyen Âge, a donné sa bibliothèque à l'université en 1996.

Après le déploiement dans le Sudoc en 2001*, le SCD de l'Université de Bourgogne travaille en 2002 à une « réinformatisation » programmée pour 2003. L'arrivée massive de la documentation électronique en ligne constituera un autre facteur très important de changement.

* Ci-après, Frédéric Parent, le coordinateur du Sudoc au SCD de l'Université de Bourgogne, témoigne de l'intéressante expérience professionnelle qu'a été le déploiement à Dijon.

Déploiement en Bourgogne

1. Le déploiement au SCD de l'Université de Bourgogne (anciennement établissement BN-Opale)

Le SCD de l'Université de Bourgogne est déployé depuis le 2 mai 2001.

Les personnes parties en stage à Paris, ont eu l'obligation de former leurs collègues qui n'ont pas pu partir, ce qui a été un lourd travail pour les uns et les autres, vu l'ampleur de la formation (connaissance de l'outil, catalogage, etc.).

Le logiciel professionnel WinIBW est installé sur 17 postes informatiques. Nous attendons avec impatience d'avoir des licences supplémentaires, afin de pourvoir les collègues qui n'ont pas encore WinIBW sur leur poste.

2. Conséquences du Sudoc sur le travail

En tant que coordinateur, j'ai pu constater plusieurs conséquences positives. À l'évidence, le travail de catalogage est moins important. De même l'interface professionnelle Windows est plutôt conviviale et permet à chaque professionnel d'avoir une connexion dans son bureau. De plus, les données sont transmises rapidement grâce au transfert quotidien de ce qui a été fait la veille dans le Sudoc, dans le catalogue informatique local.

Différentes listes de diffusion thématiques (Sucat, Supeb, Sucoordi...) permettent aux utilisateurs professionnels de poser des questions et de régler un problème de travail particulier, ainsi qu'un guide méthodologique d'aide au travail dans le Sudoc, en ligne sur internet.

Pour les professionnels et les chercheurs, l'existence d'un outil d'interrogation unique sur l'ensemble des collections des bibliothèques universitaires françaises (monographies, périodiques, thèses...) est une remarquable amélioration. Je souligne que le nouvel écran internet bénéficie de nombreux perfectionnements. Le Sudoc offre aussi aux bibliothèques d'UFR qui utilisent le catalogue informatique local, déjà une aide à l'indexation et bientôt de cataloguer leurs fonds dans le Sudoc dès qu'elles seront équipées de WinIBW

Je dois aussi signaler les conséquences négatives sur le travail des bibliothécaires pour

et Voltaire et Buffon

souhaiter que des améliorations soient apportées.

Le principal défaut de WinIBW est la lenteur ; il provoque encore des « plantages » que notre informaticien ne peut empêcher, mais soyons indulgents, tout nouvel outil a besoin de se roder. Le travail quotidien des bibliothécaires est plus lourd qu'auparavant : du fait des modifications nombreuses à apporter aux notices existantes dans le *Sudoc* et récupérées dans le catalogue local. Ces notices proviennent de différents réservoirs qui ne suivaient pas les mêmes procédures ni n'exigeaient le même niveau de qualité. La création de notices de thèses, avec une indexation matière est une nouvelle tâche pour les BU. Lourd travail aussi le « dédoublement » des notices bibliographiques et d'autorités provenant de différents réservoirs. Force est de constater que le travail dans le *Sudoc* fait appel à un personnel ayant des compétences très pointues, complexes et supérieures à celles qui étaient nécessaires avant. L'obligation d'une formation continue est d'autant plus forte. Il faut aussi pointer que les nouveaux outils ne sont pas encore aussi performants que les précédents : avec Docthèses il est possible de savoir si la microfiche existe dans un établissement ; avec Myriade, l'interrogation par titre abrégé de périodique est permise. Il doit être possible avec un peu de patience du côté des utilisateurs d'obtenir ces services supplémentaires. Une conséquence avec des aspects à la fois positifs et négatifs, notamment financiers, a été la nécessaire adaptation du système informatique local et la modernisation des ordinateurs personnels.

3. Le travail de coordinateur local *Sudoc* avant le déploiement

La période avant le déploiement a réellement été une période de travail très intense. Dans un délai assez court, il a fallu souvent régler plusieurs dossiers à la fois ; sans compter l'installation de Pebnet, qui n'a pas été toujours très facile.

Les tâches ont alors été très variées. Elles ont consisté, d'un côté, en informations vers notre public (par exemple, la journée de sensibilisation en février 2001, des articles pour les publications de l'université...) et en formations du coordinateur et de ses collègues à l'utilisation de WinIBW ou de Pebnet.

Toute cette phase a demandé des contacts, des réunions, des courriers... et d'un autre côté, des opérations techniques : inventaire des postes recevant WinIBW, mise à niveau du matériel et des logiciels, installation de WinIBW et de Pebnet.

4. Le travail de coordinateur local *Sudoc* après le déploiement

Le travail de coordinateur demande beaucoup de temps et d'investissement personnel ; il correspond à de nouvelles fonctions à effectif constant ; mais il reste avant tout une expérience intéressante et enrichissante.

La diversité des tâches n'a pas été moindre. De la création des habilitations *Sudoc* des différents utilisateurs du SCD à la résolution des problèmes de transfert ou autres liés au SIGB (1/2 journée ou plus parfois pour régler le problème), ou à la gestion du travail dans WinIBW (catalogage, propositions Rameau, demande de création ou de modification de collections à ISSN, macros, organisation de réunions de travail en interne : catalogage, thèses, peb...). À cette diversité se sont ajoutés les dépannages divers dus aux mauvaises utilisations de l'outil de catalogage ou liés à Pebnet...

En conclusion, cette responsabilité m'a donné sur un plan personnel une vision générale du SCD et de son fonctionnement et rapproché des collègues, professionnels du *Sudoc* dans les autres sections du SCD et sur un plan plus général, ouvert de nouvelles perspectives de coopération avec les bibliothèques associées.

Le travail de coordinateur ne peut se faire sans le soutien de toute l'équipe, ni la décharge sur des collègues compétents de quelques unes de mes tâches ; j'ai dû pourtant continuer à accomplir d'autres tâches bibliothéconomiques et de service public,



THEVET, André. *La Cosmographie universelle* [...] À Paris, chez Pierre L'Huilier, 1575

dont j'avais la responsabilité avant le déploiement ; ce travail s'est fait aussi avec l'aide, le soutien et l'effort de travail apportés par les collègues de l'ABES.

F. Parent

✉ frederic.parent@u-bourgogne.fr

Frédéric Parent - Coordinateur
du *Sudoc* au SCD de l'Université de
Bourgogne ☎ 03 80 39 37 93

Bernard Laurin, président
de l'Université de Bourgogne
Silvio Marchetti, directeur du service
commun de la documentation
Jean-François Seron, directeur adjoint
☎ 03 80 39 51 22

✉ jean-francois.seron@u-bourgogne.fr

SCD ☎ 03 80 39 38 39 📠 38 44

📍 4 avenue Alain-Savary 21000 DIJON

Nombre de lecteurs d'Arabesques souhaitent y voir l'actualité, documentaire et universitaire, abordée sous différents angles ; et en particulier, par discipline, par document type, etc.

Une discipline ? Un « point » de l'histoire contemporaine, l'histoire ouvrière et sociale, réunit en un nouveau réseau documentaire une vingtaine de membres, dont la liste indique parfaitement l'intérêt pour ce domaine.

Un document type ? Quoi de plus représentatif de l'enseignement supérieur que les thèses ? La sous-direction des bibliothèques et de la documentation aborde la question de leur diffusion.

Nouveau réseau documentaire

En histoire sociale & ouvrière

Le service commun de la documentation de l'Université PARIS I – Panthéon-Sorbonne, faisant partie des bibliothèques BN-Opale, est donc entré dans le *Système universitaire de documentation*, dans la première vague, au printemps dernier.

Il comprend, d'une part, les trois bibliothèques gérées par le SCD lui-même, dont la bibliothèque centrale située au Centre Pierre-Mendès-France et, d'autre part, près d'une soixantaine de bibliothèques situées auprès des unités de formation et de recherche, les UFR, et centres de recherche dispersés dans les 19 implantations de l'université.

Avec près de 160 000 volumes et 17 bibliothèques, l'UFR d'histoire est particulièrement riche sur le plan documentaire.

La bibliothèque du centre d'histoire sociale du xx^e siècle est l'une des plus vivante et dynamique, comme le montre sa participation au réseau du CODHOS, le Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale.

G. S.  gsimonot@univ-paris1.fr

Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale

Le Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale, le Codhos, est une toute jeune association (loi 1901) regroupant les principales institutions françaises, publiques et privées, qui détiennent des ressources documentaires sur l'histoire du mouvement ouvrier et, plus généralement, sur l'histoire sociale française. La bibliothèque du centre d'histoire sociale du xx^e siècle, qui relève de l'Université Paris I et du CNRS, a pris l'initiative de fédérer, au sein du Codhos, de grands établissements publics, des centres documentaires de confédérations syndicales et de partis et mouvements politiques, ainsi que des institutions privées.

Instruments documentaires et outils informatiques. L'histoire du mouvement ouvrier français, entre dissidences et scissions, exils et clandestinités, n'a guère été favorable au regroupement de ses sources. Par ailleurs, les partis, les mouvements politiques et les syndicats, ont tardé à prendre conscience de l'importance de la sauvegarde et de la valorisation de leurs archives. Les quelques militants de base ou responsables politiques préoccupés de la postérité de leur propre histoire ont souvent fait preuve de méfiance vis-à-vis des institutions officielles et académiques. En effet, ils ont préféré déposer leurs archives dans des lieux qui leur étaient proches idéologiquement, mais qui, souvent, n'étaient pas aptes à accueillir et à traiter ce genre de documents.

Néanmoins, beaucoup de travail a été accompli pour conserver, organiser, invento-

rier et diffuser ces fonds et le rôle des historiens n'a pas été négligeable dans cette sensibilisation. Cependant, l'éclatement des lieux de recherche et l'émiettement des fonds restent la règle ; les étudiants et les chercheurs doivent faire face à de véritables difficultés, car la documentation est difficile d'accès et les professionnels travaillent souvent dans l'isolement et le manque de moyens.

En partant de ce constat, le Codhos entend coordonner les efforts et développer une action commune. Il s'est fixé comme but de « faciliter l'information et les échanges entre ses membres, de réaliser des instruments documentaires et des outils informatiques concernant le mouvement ouvrier et social à partir des fonds de chaque organisme adhérent à l'association »¹. Il est dit également dans ses statuts que « ces réalisations doivent faciliter les recherches des étudiants et des chercheurs »². Peut adhérer à cette association toute institution qui met à la disposition du public des fonds documentaires concernant le mouvement ouvrier et social.

Conservation, diffusion et valorisation des ressources documentaires. Aujourd'hui, grâce à l'essor des nouvelles technologies de l'information, il est possible de mettre en réseau des ressources documentaires, sans pour autant envisager leur réunion dans un lieu unique. Le Codhos s'appuie sur la collaboration de documentalistes, bibliothécaires et archivistes qui travaillent dans les institutions membres, mais il compte également sur les historiens du monde ouvrier. En effet, dans l'élaboration d'outils documentaires

conçus pour les besoins de la recherche, il est plus que jamais nécessaire de mettre à profit des compétences diverses et de faire converger des points de vue complémentaires.

Début 2002, le 29 janvier, lors d'une matinée d'études au centre historique des Archives nationales, sous la présidence de sa directrice Marie-Paule Arnauld, le Codhos a présenté sa première réalisation. Il s'agit d'un inventaire des sources imprimées relatives aux congrès nationaux des organisations ouvrières et des associations de gauche en France, de la Commune à 1940³, détenues par les institutions membres du Codhos. Les congrès sont classés par organisation dont l'histoire est rappelée dans un bref chapitre préliminaire. Le tout est précédé par un graphique qui illustre en l'éclairant la généalogie très compliquée des organisations ouvrières. Cette brochure contient également une introduction qui met en évidence l'importance des congrès dans l'histoire du mouvement ouvrier ainsi qu'un répertoire des membres du Codhos avec les informations pratiques nécessaires aux usagers et une description synthétique des fonds de chacun.

Chercheurs, étudiants et professionnels de la documentation. Forts de cette première réussite, car la brochure fut très appréciée par les chercheurs et étudiants présents à la matinée d'études, les membres du Codhos entendent continuer le travail dans le même esprit de collaboration. Ils se sont fixé d'autres objectifs autour de deux axes : la conservation, la diffusion et la valorisation des ressources documentaires. Tout d'abord, il

Menu du lundi 21 mai au XXXI^e Congrès national du PS-SFIO, Toulouse, 1934
Origine du document : l'OURS, Fonds Maurice-Deixonne



s'agit de continuer le travail entrepris avec l'inventaire des congrès, en élargissant la chronologie jusqu'à nos jours et en incluant les congrès des Fédérations. À plus long terme, le recensement de la presse ouvrière est également prévu.

Le site web⁴ du Codhos hébergera bientôt une base de données des congrès qui sera alimentée en ligne. Ce même site présentera les projets du Codhos et fournira des possibilités d'échanges et de dialogue aux chercheurs, étudiants et professionnels de la documentation grâce à la mise en place d'un forum de discussion. Dans ce cadre, le Codhos pourra également avoir fonction de conseil et de sensibilisation auprès des militants ou de leurs familles qui détiendraient des fonds d'archives afin qu'ils soient sauvegardés dans de bonnes conditions. Le recensement des congrès pourra permettre d'intégrer ces documents, rares s'il en est, dans un programme de numérisation. Celle-ci en permettra la sauvegarde et également une plus large diffusion. Le Codhos en tant qu'association regroupant de nombreux centres de documentations et bibliothèques est certainement mieux placé que chaque membre isolé pour trouver les

financements nécessaires à ce genre d'opérations. Enfin, le Codhos entend organiser des journées d'études autour de thèmes ayant trait à l'état des sources en histoire ouvrière et sociale. Ce sera l'occasion de donner une plus grande visibilité à nos fonds tout en indiquant aux historiens des pistes de recherche possibles. Dans un climat idéologique plus serein, des organisations politiques, syndicales et associatives venant d'horizons souvent très différents peuvent aujourd'hui s'entraider et travailler ensemble en poursuivant des objectifs communs. Le centre d'histoire sociale du xx^e siècle, qui depuis sa création en 1966⁵, a toujours entretenu des relations privilégiées avec les acteurs des mouvements sociaux, est fier d'avoir pu contribuer à la naissance de ce collectif.

R. Vaccaro

vaccaro@univ-paris1.fr

Rossana Vaccaro – Bibliothèque

© 01 44 78 33 87

Centre d'histoire sociale du xx^e siècle

UPRESA 8058 PARIS I & CNRS

9 rue Malher 75181 PARIS CEDEX 04

1. Article 2 des statuts du Codhos

2. Ibid.

3. Congrès du monde ouvrier France, 1870-1940. Guide des sources, Paris, Codhos Éditions, 2002, 169 p., ill.

4. Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale

www.codhos.asso.fr

5. Il s'appelait à l'époque *Centre d'histoire du syndicalisme*. On doit à son directeur, Jean Maitron, le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (1789-1939)*, Paris, Editions ouvrières/Éditions de l'Atelier, 1964-1997, 44 vol.

Michel Kaplan, président de l'Université Paris I
Geneviève Simonot, directrice du service commun de la documentation
SCD © 01 44 07 88 14
 90 rue de Tolbiac 75013 PARIS

Diffusion des thèses

La voie électronique

Signes du dynamisme scientifique des établissements et de la qualité de leurs chercheurs, les thèses constituent un ensemble de travaux dont la mise en valeur revêt une importance particulière pour les universités.

Or tels qu'ils existent actuellement, les procédés institutionnels de valorisation des thèses soutenues dans les universités et grands établissements français reposent sur deux circuits concomitants.¹ En premier lieu, les thèses soutenues sont déposées sous forme papier dans la bibliothèque de leur université de soutenance, où elles peuvent être consultées sur place et prêtées par le biais du réseau de prêt entre bibliothèques. En second lieu, un exemplaire papier est transmis aux ateliers nationaux de reproduction des thèses char-

gés du « microfichage » des textes et de la diffusion systématique de ces microfiches auprès de toutes les bibliothèques universitaires. Ces deux formes de diffusion non commerciale présentent en regard des exigences des chercheurs trois inconvénients majeurs : la communication des thèses s'effectue de façon géographiquement restreinte, puisque limitée aux bibliothèques universitaires ; le support microfiche est jugé peu convivial ; le prêt entre établissements est parfois trop lent ou onéreux, ce qui peut décourager les utilisateurs qui désirent consulter sur papier les thèses non conservées dans leur bibliothèque universitaire.

Face à ces insuffisances, l'utilisation du réseau internet offre la possibilité de multiplier les accès indépendamment des

contingences physiques, de permettre une consultation rapide et souple grâce aux possibilités de *navigation hypertexte*. Une valorisation efficace des travaux scientifiques français doit donc s'appuyer sur les avantages du réseau, afin de leur assurer une visibilité accrue.

Les projets de mise en ligne des thèses soutenues connaissent un développement notable depuis ces dernières années. Selon une enquête menée par le ministère de l'Éducation nationale début 2000, six établissements avaient un projet en cours de réalisation à cette date. En outre seize bibliothèques avaient déclaré avoir un projet en cours de définition. L'existence de ces projets souligne l'importance de la réflexion attachée à la diffusion électronique des thèses dans les établissements.

.../... Diffusion des thèses

Organismes participant à l'expérimentation du nouveau circuit de diffusion électronique des thèses

- **Des établissements** : les universités de Caen, Compiègne, Limoges, Nancy II, Paris IV, Paris X, Paris XI, Strasbourg I, Toulouse I.

- **Des groupes d'établissements** :

- le BRAIN, consortium des bibliothèques de Rhône-Alpes pour l'information numérique,
- dans le Nord-Pas-de-Calais, les trois universités lilloises, celles d'Artois, du Littoral, de Valenciennes et l'ANRT,
- en Lorraine, Nancy I et l'INPL,
- à Toulouse, l'INSA et l'INP.

Conduite également au niveau ministériel, elle a abouti à un projet de généralisation de la diffusion électronique des thèses dans les établissements, sous réserve de l'accord du jury et de l'auteur. Celui-ci est fondé sur la mise en œuvre d'une chaîne de traitement de documents numériques créée par les Presses universitaires de Montréal et adaptée par l'Université Lyon II. Le schéma adopté suppose que les thèses soient rédigées en respectant une feuille de style destinée à structurer le document.² Déposée sous forme électronique, la thèse est ainsi conservée dans son format natif (compatible RTF, voir plus bas) jusqu'à la soutenance. Après la soutenance et d'éventuelles corrections validées par le jury, elle est convertie en format d'archivage (SGML / XML) puis en format de diffusion (HTML, PDF ou laissée en SGML). La thèse est signalée dans le Sudoc et dans le catalogue local par les soins de la bibliothèque. Elle est archivée localement et une copie de sécurité est archivée par le Centre informatique national de l'enseignement supérieur – CINES.

Deux guides, pour accompagner la mise en œuvre de ce circuit ont été établis. Le *Guide pour la diffusion et l'archivage électroniques des thèses à l'attention des établissements d'enseignement supérieur* offre une vue globale du dispositif. Le *Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage du doctorant* contient des recommandations permettant de réaliser une thèse correctement structurée, donc facilement convertible par application de la chaîne de traitement, pour une diffusion rapide.³ Le basculement dans ce nouveau système doit se faire progressivement. En effet, chaque établissement possède une organisation qui lui est propre et doit déterminer les tâches qui incomberont aux services concernés dans le dispositif proposé.

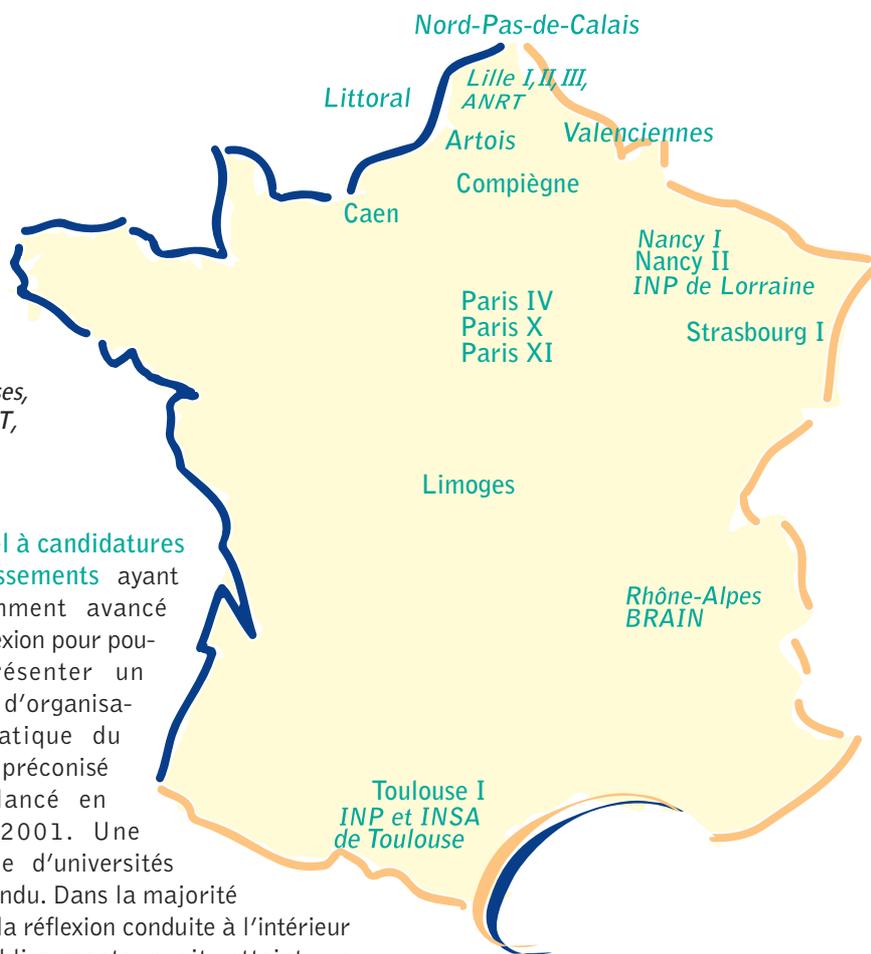
Un appel à candidatures d'établissements

ayant suffisamment avancé leur réflexion pour pouvoir présenter un modèle d'organisation pratique du schéma préconisé a été lancé en juillet 2001. Une quinzaine d'universités ont répondu. Dans la majorité des cas, la réflexion conduite à l'intérieur des établissements avait atteint un degré de maturité suffisant pour pouvoir faire l'objet d'une première sélection. Ces universités ont suivi ou suivront prochainement une formation principalement consacrée au « stylage » des documents et à la présentation de la chaîne de traitement, afin de pouvoir mettre le circuit en application en disposant des bases techniques.⁴ De nouvelles formations seront organisées au fur et à mesure que les établissements se seront déclarés prêts à adopter ce nouveau schéma.

La sous-direction des bibliothèques et de la documentation prépare également le suivi de la mise en œuvre du dispositif, par le biais d'un comité de pilotage qui sera créé à brève échéance, afin de constituer un ensemble d'expériences susceptibles d'orienter les réflexions des établissements désireux de s'engager dans cette voie par la suite. Par ailleurs, la chaîne de traitement des thèses est appelée à évoluer pour prendre en compte un certain nombre de développements indispensables à réaliser pour améliorer le circuit, au premier rang desquels le traitement du format *LaTeX*. Les réflexions d'un groupe d'experts techniques permettront de préparer ces évolutions.

C. Okret-Manville

 christine.okret-manville@education.gouv.fr



Christine Okret-Manville
SDBD ☎ 01 55 55 79 33 📠 79 37
Bureau de la modernisation des bibliothèques
Chantal Freschard, Chef de bureau
☎ 01 55 55 79 29
 <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>
Direction de l'enseignement supérieur
📍 99 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

1. L'arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance d'un doctorat décrit précisément ces circuits.

2. Déchargeable à l'adresse : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> rubrique « Activités et projets », « Thèses ».

3. Ces deux guides sont disponibles à l'adresse : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> Rubrique « Activités et projets », « Thèses ».

4. Les premiers organismes formés, en décembre 2001, sont le BRAIN, consortium des bibliothèques en Rhône-Alpes d'information numérique, et les universités de Compiègne, Limoges, Paris IV, Paris X et Toulouse I.

Des noms,
des noms !!

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>
rubrique « Activités et projets » « Thèses »

Guide pour la rédaction et la présentation
des thèses à l'usage du doctorant

Extraits

« Le nom de l'université

doit apparaître sous sa forme administrative ;
on peut lui adjoindre le nom qu'elle s'est donné ;
exemple :

UNIVERSITÉ PARIS V – RENÉ-DESCARTES
Université Paris V est le nom administratif
René Descartes est le nom qu'elle s'est donné.

Description bibliographique

**NOM, prénom, titre de l'article, titre de la
revue**, année, tome, n° du fasc. (facultatif mais
recommandé), pages

NOM, prénom, **titre de l'ouvrage** (n° édition),
ville d'édition, éditeur, année d'édition, nombre
de vol., nombre de pages – *Nom de
la collection ; n° de la collection.*

INTITULÉ DU CONGRÈS (n° de la session ;
année de la session ; lieu du congrès), titre
du congrès, ville d'édition : éditeur, année
d'édition, pages.

NOM, prénom, **titre de la thèse** nombre
de pages. Th. ou Th. D (s'il s'agit d'une thèse
d'exercice), discipline, ville, année, n°

NOM DE L'AUTEUR. Il doit être identique
à celui qui figure sur la page de titre de la
thèse ; les femmes mariées indiquent leur
nom de jeune fille, suivi éventuellement
de leur nom de femme mariée. Les mentions
« épouse ... » ou « née... » ne doivent pas être
utilisées.

TYPE DE DOCTORAT. Cocher le code
correspondant :

5 : doctorat mis en place par l'arrêté du 30
mars 1992

7 : thèse dite d'exercice ; concerne les thèses
du domaine Santé

1 : doctorat d'État qui relève de l'ancien régime
des thèses

Pour les brevets, voir *Norme Z 44 005*.
Pour les documents électroniques, indiquer
'URL.'

Guide pour la diffusion et l'archivage
électroniques des thèses à l'attention
des établissements d'enseignement supérieur

Extraits

«L'établissement de soutenance ... entre les
données dans le catalogue collectif de l'en-
seignement supérieur (Sudoc) et, ipso facto,
dans le catalogue de l'établissement. L'Agence
bibliographique de l'enseignement supérieur
(ABES) peut par ailleurs, à la demande des
établissements, procéder à l'extraction des
métadonnées pour les intégrer dans le
Sudoc et réadresser les notices correspondantes
dans les catalogues locaux sous format Marc.
Pour favoriser une meilleure valorisation des
thèses au niveau international, celles-ci
gagnent aussi à être signalées dans des bases
de données spécialisées.

Les établissements de soutenance ont la res-
ponsabilité de l'archivage de la thèse sous sa
forme électronique (en format SGML/XML)
et papier (dans la bibliothèque). Un archi-
vage de sécurité est assuré par le **Centre infor-
matique national de l'enseignement supé-
rieur** (CINES), qui reçoit à cette fin une copie
de toutes les thèses ayant préalablement fait
l'objet du traitement adéquat.

Un comité de pilotage [...] associera notam-
ment la direction de la recherche, la confé-
rence des présidents d'université et un cer-
tain nombre d'établissements qui disposent
d'une expérience en la matière.

Un comité d'experts [...] est essentiel en matière
de veille technologique et de validation des outils.
L'Agence bibliographique de l'enseignement
supérieur (ABES) a vocation à assurer l'ad-
ministration et le fonctionnement courant de
l'ensemble (veille technologique, organisation
de la formation et de l'assistance aux éta-
blissements, diffusion des outils logiciels, orga-
nisation des circuits de signalement, extrac-
tion des métadonnées en vue de leur
intégration dans le Sudoc, gestion et main-
tenance de liens entre les notices du catalogue
collectif et le document primaire, etc.). Ser-
veur des principales applications de l'ABES,
le Centre informatique national de l'ensei-
gnement supérieur (CINES) apportera son
concours dans deux domaines :
- la maintenance et le développement des outils
logiciels mis à disposition des établissements ;
- l'archivage de la version de référence,
transmise par les établissements après
reformatage en SGML/XML. "

Agenda

UTLS

L'université de tous les savoirs
© 01 42 86 20 62

 Du 28 mars au 23 mai

Égalité - inégalité - fraternité

Avril

4 : *Mesurer l'inégalité, définir l'équité*,
M. Fleurbaey, Université de Pau

11 : *Inégalités et redistribution en
France au xx^e siècle*, T. Piketty, EHESS
École des hautes études en sciences
sociales

18 : *L'égalité et le droit*, M.-L. Izorche,
Montpellier I

25 : *Le besoin de justice*, C. Audard,
School of Economics - Londres

Mai

2 : *Égalité, inégalité, différences*,
G. Koubi, Cergy-Pontoise

9 : *La santé pour tous*, L. Rochaix, Aix-
Marseille II

16 : *La fracture technologique (pro-
grès technique et inégalités)*
G. Saint-Paul, Toulouse I

23 : *L'accès à l'éducation*, F. Orivel,
Université de Bourgogne

 Du 30 mai au 4 juillet

La religion du sport

Mai

30 : *Le dopage : de l'empirisme à la
recherche médicale avancée*, G. Dine,
École centrale

Juin

6 : *Compétition et performance*, P. Mignon,
INSEP – Institut national du sport et de
l'éducation physique

13 : *L'économie du sport*, J.-F. Nys,
Centre de droit et d'économie du sport

20 : *La plasticité humaine ou le secret
de la performance*, M. Rieu, Paris V

27 : *L'amélioration scientifique du geste
sportif et des performances*, S. Bouisset,
Paris XI

.../...



Agence bibliographique de

l'enseignement supérieur

Agenda

AIU

Avril 📖 En avril, l'Association internationale des universités tient, à Lyon, une conférence intitulée « Stratégie, pratique et internationalisation ».

Mai 📖 Du 1^{er} au 4 à Berlin *NL 2002*; *world conference on Networked Learning in a global environment: challenges and solutions for virtual education*.

AIU/UNESCO House ☎ 01 45 68 25 45

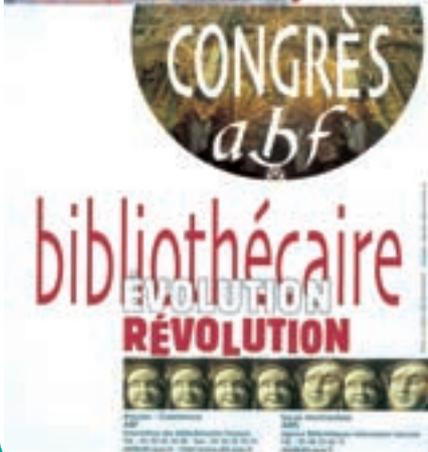
📍 1 rue Miollis 75732 PARIS CEDEX 15

IDT

Juin 📖 Du 4 au 6 à Paris, IDT

🌐 <http://www.idt.fr/idt/>

Stand de l'ABES



● Association du réseau des établissements utilisateurs de l'ABES

📍 Maison des universités
103 bd Saint-Michel 75005 PARIS

L'Association du réseau des établissements utilisateurs de l'ABES a pour objectifs d'assurer les relations entre l'ABES et ses utilisateurs et de contribuer à la réflexion de l'ABES en représentant le point de vue des établissements notamment par :

- l'évaluation des produits et services existants,
- des avis sur la tarification,
- des propositions d'amélioration et d'évolution,
- des suggestions de nouveaux produits et services, l'expression des besoins des utilisateurs en matière de formation et d'information.

L'association peut participer à la promotion des services de l'ABES auprès des établissements étrangers et notamment francophones.

1 Les membres de droit constituent le premier collège.

Ils ont voix consultative ; ce sont :

- le directeur de l'ABES ou son représentant – *Sabine Barral*
- le directeur de l'administration chargée des bibliothèques de l'enseignement supérieur ou son représentant – *Francine Demichel*
- le président de l'ADBU ou son représentant – *Christian Lupovici*
- le premier vice-président de la CPU ou son représentant – *Bernard Belloc*.

2 Les membres qui alimentent directement la base de données bibliographiques constituent le deuxième collège.

Lorsqu'une université comporte plusieurs SCD ou SICD chacun d'entre eux peut être adhérent.

3 Les autres utilisateurs de l'ABES constituent le troisième collège.

4 Enfin l'association peut compter des membres honoraires.

Le bureau comprend :

- un président, *Georges Perrin, Aix-Marseille I*
 - une vice-présidente, *Françoise Lemelle, bib. d'art et d'archéologie*
 - une secrétaire, *Élisabeth Lemau, Rennes II*
 - un trésorier ; *Jérôme Kalfon, Paris V.*
- Les autres membres du CA sont :
- Gérard Briand – SICOD de Bordeaux (rattaché à Bordeaux IV)*
 - Mireille Chazal – SCD de l'Université du Littoral*
 - Renate Husseini – CDI de l'École nat. sup. des mines de St-Étienne*
 - Céline Ménil – SCD de l'Université du Maine*
 - Françoise Montbrun – SCD de l'Université de Picardie*
 - Pierrette Portron – SCD de l'Université du Havre*
 - Livia Rapatel – BMIU de Clermont-Fd (rattachée à Clermont-Fd II).*

● CA de l'ABES

Au conseil d'administration de l'ABES (décret n° 94-921) siègent quatre membres de droit : les directeurs chargés des bibliothèques – *Francine Demichel* –, de la recherche – *Ketty Schwartz* –, du livre et de la lecture – *J.-Sébastien Dupuit* – et le président de la Bibliothèque nationale de France... *Jean-Noël Jeanneney*, depuis le 6 mars.

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Arabesques ↔ Sylvette Salvit 📧 salvit@abes.fr ☎ 04 67 54 84 12

Comité de rédaction

F. Berthomier - É. Coulouma - G. Lambert - L. Roussel - S. Salvit

ABES ☎ 04 67 54 84 10 📠 04 67 54 84 14 🌐 <http://www.abes.fr>

Arabesques

Directrice de la publication

Sabine Barral

ISSN 1269-0589

📍 25 rue Guillaume-Dupuytren BP 4367
34196 MONTPELLIER CEDEX 5